

**50.000 JEUNES A LA RECHERCHE
D'UN TRAVAIL DANS LA REGION**
30 % n'ont pas de formation

(Voix du Nord)

**VIVRE
et TRAVAILLER
au PAYS**

**OBJECTIFS ECONOMIQUES ET SOCIAUX
DE L'UNION
REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE
NORD - PAS-DE-CALAIS**



VIVRE
ET
TRAVAILLER
AU
PAYS

La « crise » de l'économie mondiale, dont les travailleurs ne sont pas responsables, leur en fait cependant supporter la totalité de la charge. Il ne se passe plus de semaines sans que ne soient annoncés des licenciements collectifs. Si parfois le nombre de chômeurs paraît se stabiliser, voire même se réduire, il faut savoir que la durée du chômage s'allonge et que de très nombreux chômeurs sont arrivés à l'expiration de leur indemnisation... quand il en ont une - Les jeunes, les femmes sont les plus touchés, comme le montrent les témoignages recueillis et les chiffres cités en dernière page.

La hausse des prix alimentaires, l'impossibilité de payer des loyers perpétuellement en hausse, les conditions médiocres de transport qui s'ajoutent à la dégradation des conditions de travail, la surcharge des établissements scolaires, la remise en cause de la qualité des services publics sont tout autant le résultat du plan Giscard-Barre que de la politique du patronat.

Les luttes quotidiennes des travailleurs prouvent cependant que leur combativité ne faiblit pas. Le combat victorieux des travailleuses de la CIP en est le témoignage éclatant au même titre que celui de leurs camarades de DESOMBRE qui vaincront aussi. La période électorale qui s'ouvre sera un temps fort pour exprimer cette combativité et développer publiquement les analyses et les revendications de la CFDT, en particulier celles qui peuvent être satisfaites par une autre gestion communale. C'est l'objet de cette modeste brochure de contribuer à la lutte d'ensemble des travailleurs en fournissant aux militants, aux travailleurs quelques points de repères dans les perspectives du socialisme autogestionnaire de la CFDT.

La Région CFDT
Nord - Pas-de-Calais

LA
REALITE :
LA
REGION
SE
VIDE

Chaque année, plusieurs milliers de travailleurs quittent notre région — qui est tout autant la leur — pour rechercher du travail.

La cadence des départs s'est sérieusement accélérée durant les 5 années passées.

Cette réalité, que l'on peut présenter avec des chiffres et des courbes, se traduit concrètement au niveau des personnes par tous les problèmes et les difficultés inhérent à de tels transferts. Nous connaissons de ces cas dans notre famille ou dans notre entourage.

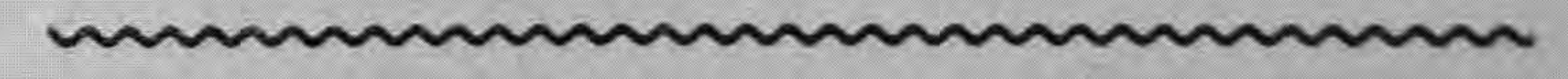
Combien de sans travail ont cherché à se déplacer pour n'être plus chômeurs ? Combien ont tenté de quitter la région pour trouver une activité plus conforme à leur qualification, bien qu'aujourd'hui aucune région ne soit épargnée par des fermetures d'entreprises, des licenciements collectifs, du chômage partiel.

Ainsi ceux qui sont nés ou qui habitent la région ne sont pas certains de pouvoir y travailler et y vivre normalement.



Ghislaine — 17 ans — en chômage depuis septembre CAP comptabilité, vient de trouver un intérim. Elle est désabusée.

on a l'impression d'être un cas — on se sent seule — Depuis que je suis entrée au CET, je perds mes illusions — on s'y sent abaissé par rapport au lycée — je me sens mal dans ma peau ».



IL
FAUT
QUE
CELA
CESSE

Notre union régionale veut que cesse cette hémorragie qui frappe en premier lieu les jeunes souvent qualifiés.

Notre revendication est donc claire : « **Droit de vivre et de travailler au pays** ».

Cette revendication des plus légitimes suppose, pour être satisfaite, une autre conception de l'aménagement du territoire et de l'implantation industrielle permettant d'éviter les concentrations excessives au détriment de régions devenant désertiques et amenant des déplacements massifs de personnes.

Comme nous le disons à la CFDT : il faut une autre société car celle dans laquelle nous vivons, marquée en profondeur par le capitalisme, est incapable de tels changements mettant en cause le profit et la domination du capital. Cette société doit être socialiste et autogestionnaire.

**LES
ELECTIONS
MUNICIPALES
UNE
OCCASION
D'EXPRIMER
NOTRE
VOLONTE
DE
TRANS-
FORMER
LA
SOCIETE**

D'une manière habituelle, nous exprimons notre volonté par la revendication et la lutte des travailleurs mettant en cause le système capitaliste.

Nous le ferons d'une manière exceptionnelle, lors des élections législatives de 1978 que l'union de la gauche a des chances de gagner. Une victoire électorale ne remplacera pas l'action des travailleurs et de leurs organisations syndicales. Il faudra, en effet, une action tenace pour rappeler les revendications, en particulier celles mettant en cause le système capitaliste et pour créer un rapport de forces les rendant réalisables. Dans l'immédiat, les 13 et 20 mars 1977, nous connaissons les élections municipales. Cela doit être pour nous l'occasion de réaffirmer nos exigences au niveau municipal comme au plan général.

Nos revendications et nos actions doivent concourir à rendre possible pour les travailleurs de notre région et aussi de toutes les régions, de « vivre et travailler au pays » dans une société en particulier en rupture avec le capitalisme.

Les élections municipales ont donc une grande importance si nous les plaçons dans notre perspective « socialiste autogestionnaire ».

Jacques — 18 ans — CAP de comptabilité

a fini par trouver une place de vendeur

« j'ai dû faire du porte à porte. C'est écoeurant ; tous les jours, on me disait « on prend votre candidature » ; on ne venait jamais me chercher. Ils n'ont qu'à me dire tout de suite « non » ; ce n'est pas la peine de laisser espérer.

Je suis comptable ; à la longue, je perds la main ».



**L'IMPOR-
TANCE
DES
ELECTIONS
MUNICIPALES
ET
DE LA
COMMUNE**

Il s'agit d'élire des conseillers municipaux dont la responsabilité sera de gérer une portion plus ou moins grande du territoire national. Cette gestion suppose des choix, elle n'est donc ni neutre ni apolitique.

Certes, les conseils municipaux subissent bien des contraintes qui limitent leurs possibilités. Elles viennent de l'Etat par sa politique, ses normes et surtout sa contribution au financement (en diminution constante, mais indispensable pour bénéficier de prêts). D'autres collectivités apportent leur contribution à la politique municipale : les conseils généraux, les communautés urbaines (Lille et Dunkerque), sans omettre les syndicats inter-communaux.

Les responsabilités et donc les fonctions de l'Etat et des diverses collectivités locales, départementales et régionales sont fonction de la Constitution et des lois.

C'est tout le problème de la centralisation ou de la décentralisation. C'est un problème politique de caractère national. Malgré ces contraintes, limitant gravement les possibilités de la gestion municipale, celle-ci demeure encore importante pour l'organisation de la cité et pour la vie des hommes d'aujourd'hui et de demain. Nous le constaterons plus loin.

Affirmons immédiatement le rôle irremplaçable de la vie municipale en tant que foyer de vie démocratique de base comme école et garante d'une vie démocratique aux autres niveaux de la vie publique.

Dans ces différentes perspectives de gestion, donc de choix et de vie démocratique à développer, chacun se rend bien compte de l'enjeu de ces élections.

**UN
VASTE
CHAMP
D'INTER-
VENTION**

Il est normal que la CFDT et toutes ses organisations interviennent pour rappeler leurs exigences et leurs objectifs en marquant les convergences indispensables entre les forces politiques et syndicales basées sur la lutte contre le capitalisme.

Ces objectifs et exigences présentés brièvement ci-après ne peuvent être considérés comme formant un programme, ce n'est pas de notre responsabilité. Notre rôle est d'exprimer les difficultés des travailleurs et leurs revendications dans nos perspectives de transformation conduisant au socialisme autogestionnaire.

LA DEMOCRATIE LOCALE

Insistons sur ce qui est le thème central pour la CFDT. Celle-ci ne peut considérer la gestion comme un domaine réservé uniquement aux élus.

Associer le plus grand nombre de citoyens à la gestion des affaires communes, c'est, d'une certaine manière, rendre le pouvoir à ses vrais détenteurs.

Cela suppose la consultation préalable de la population, le contrôle de la gestion, la participation des habitants aux choix et à la gestion de certains équipements collectifs ; le tout rendu possible par une information objective et ouverte.

Dans ces perspectives, des questions se posent aux futurs élus et à la population, à propos :

- des séances du conseil municipal.
- des circuits d'information permettant aux citoyens de s'exprimer, d'émettre des avis, de contrôler.
- de la manière dont seront présentés les projets d'équipements collectifs pour la commune ou pour un quartier permettant à la population de participer aux choix entre les projets présentés, à leur réalisation, éventuellement à la gestion.
- des moyens matériels et financiers à mettre en œuvre pour développer la vie associative, base de la participation à la vie communale, qu'il s'agisse des parents d'élèves, de locataires, de jeunes, de retraités, de syndicats de salariés. Comment s'appuyer et soutenir l'action de ces diverses organisations en particulier l'action syndicale et la lutte des travailleurs.
- de la constitution de commissions extra-municipales, de l'utilisation de leurs travaux sans nuire à l'information et à la consultation de la population.
- des facilités pour l'accueil et l'information du public en ce qui concerne les démarches administratives.



MAINTIEN ET CREATION D'EMPLOIS

Deux problèmes vitaux pour la vie des travailleurs et leurs enfants dans la perspective de « vivre et travailler au pays », donc de rapprocher habitat et emploi, non en kilomètres mais en temps de trajet.

Leurs solutions dépendent pour l'essentiel de la politique gouvernementale, de celles des grandes entreprises et un peu des communes.

- création et aménagement de zones industrielles
- politique d'équipements (logements — voies de communication — usine-relais etc.)
- aide financière, en particulier par l'exonération de la patente pour une période donnée.

Il s'agit là d'incitations bien connues, qui se généralisent au moins dans les communes assez importantes, qui accroissent la concurrence entre les communes pour la plus grande satisfaction du futur investisseur, qui peut aller jusqu'au chantage à l'emploi. On peut, en effet, remarquer en général que les zones industrielles ne sont pas remplies et ne reçoivent pas pour autant les nouvelles implantations.

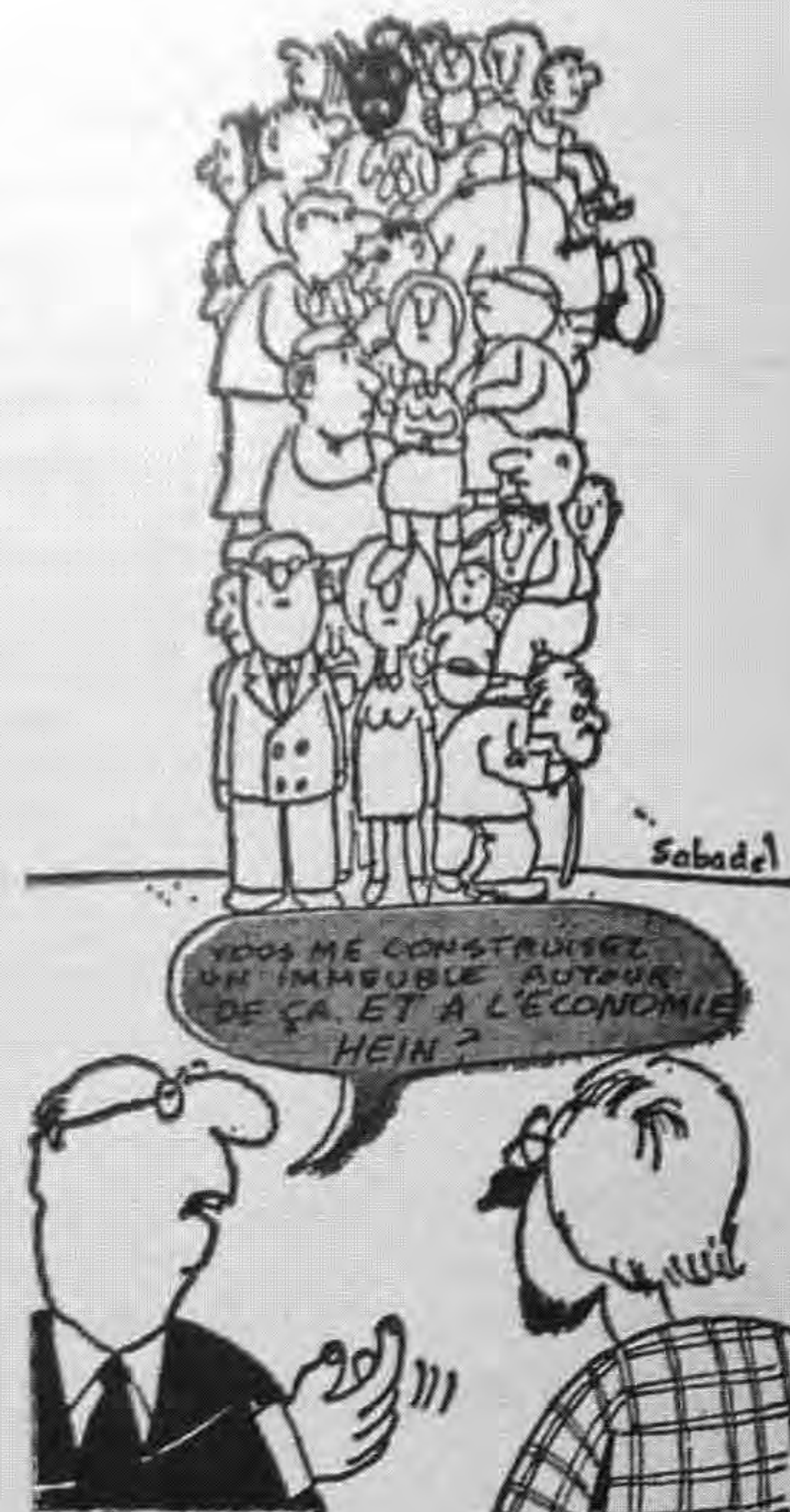
Ajoutons que tous les emplois ne sont pas forcément bons, puisqu'il est nécessaire de diversifier les activités, d'avoir toute une gamme d'emplois jusqu'aux plus qualifiés, sans omettre la main-d'œuvre féminine.

En fait, la seule politique de la commune ne peut être suffisante, IL FAUT UNE POLITIQUE ACTIVE DE CARACTERE NATIONAL, PARFOIS REGIONAL.

Dans la situation présente marquée par le sous-emploi, le pouvoir municipal doit intervenir de tous ses moyens lors de fermetures d'entreprises et de licenciements collectifs. En particulier, appuyer et soutenir les luttes des travailleurs et de leurs syndicats (participation aux actions et manifestations, financement de care, édition de tracts, explication à la population des responsabilités du capitalisme dans cette situation, etc.).

Aux sans-emploi, il doit apporter sa contribution pour leur permettre de survivre. Par exemple : transports gratuits, cantines scolaires gratuites pour leurs enfants, aide pour le paiement des loyers et des charges, action pour éviter les saisies et les expulsions etc.

L'AMENA-
GEMENT
ET
L'HABITAT



Problèmes d'autant plus importants que le plus grand nombre de nos villes sont les héritières d'implantations industrielles successives qui ont mutilé gravement l'environnement et donc le cadre de vie, tout en multipliant les pollutions.

En cette matière, la politique foncière vers la maîtrise des sols est un problème fondamental posé aux municipalités et au législateur.

Le laisser-faire ne peut qu'aboutir à la spéculation et à l'enrichissement de quelques-uns.

Sur le chemin de la maîtrise du sol, les municipalités en fonction de leurs moyens financiers, ont des possibilités : zones d'aménagement différées (ZAD) ou concertées (ZAC), utilisation du droit de préemption.

Brigitte — 17 ans — en chômage depuis les vacances niveau CAP sténo-dactylo, cherche à repasser le CAP par cours du soir. Elle perd son dynamisme. « Je n'ai plus de goût à rien — j'ai plus envie de rien faire ».

LA
CIRCULATION,
LES
TRANSPORTS

La maîtrise du sol permet de mieux développer et aménager l'urbanisme : espaces verts, de détente et de jeux, équipements collectifs, répondant aux besoins de la population, logements sans ségrégation sociale telle que nous la connaissons le plus souvent lors de rénovations des centres-villes.

L'habitat ancien ou insalubre réclame aussi une politique de remise en état ou de remplacement.

Pour ce qui est de l'habitat nouveau, les communes peuvent apporter un concours appréciable directement ou par l'intermédiaire des offices d'HLM par des aides financières (subventions, prêts, garantie communale pour les emprunts, cessions ou locations de terrains constructibles, prise en charge de la viabilité...) et par des exigences à l'égard des promoteurs (type de logement d'urbanisme etc.).

Elles doivent examiner le problème des charges des logements collectifs et aussi celui des entreprises qui les assument (chauffage, eau chaude, verdure etc.). Là-aussi la privatisation est une fausse solution.

Des choix doivent être décidés pour permettre :

- le développement des transports en commun, rapides, à cadences suffisantes, confortables, économiques, avec partout, où cela est nécessaire, la création de couloirs réservés
- l'extension des transports gratuits aux retraités, aux chômeurs, ainsi que pour les trajets domicile-travail
- la création de rues piétonnières, de pistes cyclables
- des parkings gratuits de dissuasion permettant aux travailleurs utilisant la voiture particulière en l'absence d'autres



moyens de transport, de la déposer et d'utiliser ainsi au maximum les transports en commun proches de ces parkings.

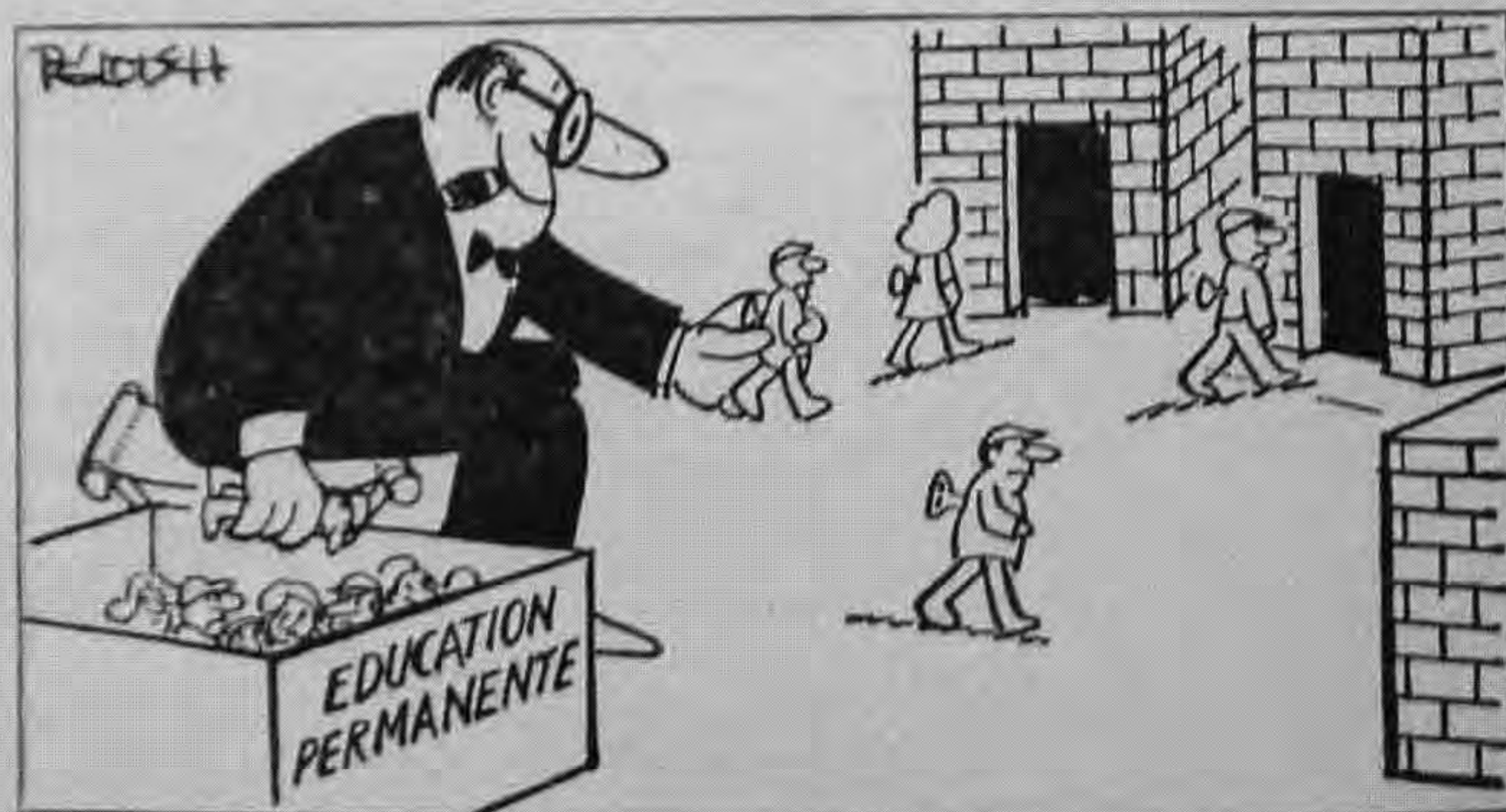
Les communes de plus de 100 000 habitants ou les communautés urbaines peuvent percevoir une contribution pour le financement des transports en commun.

LES EQUIPEMENTS EDUCATIFS

Ils sont souvent conditionnés par la participation financière de l'Etat, les prêts et la carte scolaire.

Mais les communes peuvent intervenir :

- pour accroître le nombre de classes du 1^{er} degré et des maternelles lorsque les effectifs le justifient dans la perspective d'éviter la surcharge des classes, préjudiciable tant aux élèves qu'aux enseignants
- en matière de fournitures scolaires
- dans l'organisation de classes de mer, de neige ou de nature
- pour le développement d'équipements spécifiques pour les enfants handicapés
- pour augmenter les moyens pour la formation permanente en collaboration avec les comités d'entreprises et les syndicats.



LES EQUIPEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET SPORTIFS

Pour les équipements sanitaires et sociaux, il faut une politique alliant l'information, les moyens de dépistages, la lutte contre les causes d'agression à la santé (pollution, accidents du travail, conditions de travail, sécurité routière etc.), une décentralisation suffisante en particulier pour les dispensaires, les services de protection maternelle et infantile (PMI), les crèches et garderies. Les communes peuvent aussi créer ou soutenir financièrement les initiatives de qualité concernant :

- l'aide à domicile des personnes âgées pour faciliter le maintien dans les lieux. Si l'on veut maintenir ce qui existe, puis



le développer à la mesure des besoins, c'est d'abord un problème financier

- les soins à domicile pour éviter l'hospitalisation
- le fonctionnement des centres sociaux
- l'aide aux enfants handicapés
- la création et le fonctionnement de maisons médicales.

En matière hospitalière, le maire est président du conseil d'administration, sans que le conseil municipal possède le pouvoir de maintenir un établissement en activité si l'administration a décidé de sa fermeture ou de sa conversion ; il peut, par contre, apporter son aide à l'humanisation des hospices qui en ont souvent un grand besoin.

Marie-Anne — 19 ans 1/2 — a travaillé 16 mois en secrétariat, licenciée. Le patron n'est pas capable de donner de motif (il prétend « travail insuffisant ») ; elle prenait du travail en plus chez elle. ...

Il peut également aider les plus défavorisés par la médecine gratuite et apporter également une aide aux grévistes.

Sur le plan des loisirs et des sports, il y a des initiatives à prendre :

- pour la création de stades, de piscines, de parcs de loisirs, maisons de jeunes et de la culture, lieu privilégié de rencontres et non réservé aux initiés, bibliothèques
- pour obtenir l'utilisation rationnelle des équipements sportifs-scolaires en dehors du temps réservé aux élèves.

Tout cet effort pour le sport doit être placé dans la perspective d'une pratique de masse et non de l'élitisme. La municipalité peut apporter son patronage et son appui financier à des manifestations culturelles, sportives... ainsi qu'à une politique de coordination des activités entre les organisations concernées également entre les comités d'entreprise pour éviter le repli sur eux-mêmes.

FAIRE PARTICIPER LA POPULATION IMMIGREE A LA VIE DE LA COMMUNE

La population immigrée adulte est privée des droits politiques. Il n'y a cependant aucun motif valable pour la tenir totalement à l'écart de la vie municipale. En effet, elle a des droits comme la population française ; elle paie les impôts directs et indirects ; elle apporte sa part à la vie économique etc.

En Belgique, en Suède, certaines communes ont mis en place une commission extra-municipale ou une commission consultative des immigrés ayant pour objet l'étude, l'adoption de vœux ou de suggestions sur les questions d'intérêt communal les concernant et soumis ensuite à l'examen et à la délibération du conseil municipal.

Dans un premier temps expérimental (1 an), les membres sont désignés par le conseil municipal en tenant compte des propositions des divers groupes et de leur importance.

Après l'expérience, il est envisagé des élections réservées aux étrangers selon les normes du code électoral français.

Dans les communes concernées par la présence de groupes d'immigrés, notre organisation doit sensibiliser les futurs élus à ce problème et obtenir un engagement sérieux.

Nous pourrions transmettre aux UIB qui le demanderont une photocopie d'un projet élaboré par diverses organisations d'immigrés de la région.

~~~~~  
*Jean-Luc — 18 ans — en chômage depuis cinq mois  
« quand tu n'as pas de travail, tu n'es pas heureux,  
tu restes chez toi, tu deviens fou, tu es un inutile.  
Avec qui parler ? J'ai toujours l'impression d'être un  
incompris ».*  
~~~~~

UN CHOIX EST SIGNIFICATIF DE L'OBJECTIF POURSUIVI

Tout n'est pas possible de suite, nous le savons par expérience. Il peut y avoir déjà certains acquis sur nos revendications. Pour le reste, il y a des choix avec des priorités à effectuer. Mais la manière dont ces choix et ces priorités seront décidés sera importante et significative. Qui sera informé et associé à la préparation de cette politique ? La population ? Les organisations représentatives de celle-ci ? ...

Autant de questions que la CFDT provoquera au plan local pour inciter à la recherche de solutions originales.

L'INTER- VENTION SYNDICALE DANS LA CAMPAGNE ELECTORALE

En tant qu'organisation

Nous rappelons qu'il n'est pas question de participer à l'élaboration d'un programme municipal, ni d'opposer un projet syndical à celui des partis. Ce serait contraire à notre conception de l'indépendance syndicale et de l'action autonome de la CFDT.

Les unions interprofessionnelles de base (UIB) et les sections locales interprofessionnelles qui leur sont rattachées doivent rappeler nos exigences démocratiques dans la gestion des affaires publiques et nos revendications indissociables de nos perspectives pour un socialisme autogestionnaire.

Ces organisations doivent rapidement déterminer les revendications à présenter aux candidats et aux partis en fonction des éléments principaux de ce texte et de la situation locale. La formulation doit donc être aussi concrète que possible. Elles pourraient, après délibération, répondre aux sollicitations des partis qui souhaiteraient connaître nos revendications.

Les informations écrites qu'elles recueilleraient pourraient être portées à la connaissance des travailleurs de la localité avec notre point de vue d'organisation syndicale de masse et de classe.

Si nous avons à être présents à la manière syndicale, dans cette période privilégiée, il ne faut pas cependant que cela accapare toutes nos énergies. Les luttes syndicales ne peuvent être mises entre parenthèses, à commencer par celle contre le plan Barre et sa politique d'austérité pour les travailleurs. La permanence des luttes sociales reste, pour la CFDT, le moteur indispensable pour les transformations profondes.

Sylvie — CAP de sténo-dactylo en juin 1976. Travaille comme femme de ménage dans une entreprise de nettoyage de locaux.

Sa sœur a un contrat temporaire, renouvelé tous les mois, dans une fabrique d'accumulateurs. Elle constate que ses copines n'ont plus eu leur contrat renouvelé après 5 ou 6 mois. Elle pense que ce sera bientôt son tour.

En tant que militant responsable

Il est normal et souhaitable que des militants CFDT s'engagent au niveau municipal sous les conditions suivantes :

- l'engagement municipal d'un militant CFDT doit être cohérent avec les orientations de la CFDT, donc un engagement dans une perspective de rupture avec le système capitaliste
- cet engagement ne doit, en aucun cas, être considéré comme une lutte plus facile que celle dans l'entreprise où il faut affronter directement le capitalisme
- cet engagement doit s'intégrer dans une stratégie réfléchie et consciente, ce qui réclame une décision prise en équipe.

Les organisations veilleront au respect des règles prises à tous les niveaux de la CFDT (national, régional et local) sur les incompatibilités des mandats politiques et syndicaux.

Elles veilleront également à ne pas laisser détourner des militants ayant une responsabilité importante sur les lieux du travail, à moins que la relève soit assurée.

Christian — 20 ans — Bac technique, a terminé ses études depuis juillet. Depuis cette période, il a effectué un certain nombre de démarches dont le concours organisé par le ministère des PTT ; tout en ayant obtenu la moyenne, le ministère ne peut l'accepter, nombre de places limité.

S'est présenté à plusieurs offres d'emplois... dont une à Paris, mais toujours la même réponse : trop jeune, inexpérimenté.

REPLACER NOS INTER- VENTIONS DANS L'AXE DE LA TRANSFOR- MATION DE LA SOCIÉTÉ VERS LE SOCIALISME AUTOGES- TIONNAIRE

Cela suppose une connaissance suffisante de la stratégie de la CFDT définie dans les derniers congrès (voir Syndicalisme) mais aussi des positions de notre URI que l'on pourrait trouver auprès des UIB :

- Programme régional adopté par le congrès du 15.11.1970.
- Congrès régional de mai 1975 : rapport pour « Transformer le type de développement » et la résolution adoptée parue dans « Liaisons CFDT » de juin 75.
- Dans « Liaisons CFDT » de mars 76, on trouvera également une résolution sur « La transition au socialisme autogestionnaire » adoptée par le conseil régional du 17.1.1976 sur mandat du congrès.
- Les travaux réalisés dans le même esprit par les UIB.



NE CONSERVE PAS CETTE BROCHURE
POUR TOI SEUL.
FAIS-LA CIRCULER.
SAISIS TOUTES LES OCCASIONS
POUR ENGAGER LE DEBAT.

La réalité régionale en chiffres

La région qui compte 1.200 000 salariés soit 8 % de la France, avait à la fin 76 : 76 385 demandeurs d'emploi dont 36 760 perçoivent l'aide publique et 28 537 les indemnités versées par les ASSEDIC dont 5151 seulement bénéficient des 90 %.

Le taux de chômage du Nord - Pas-de-Calais est supérieur au taux moyen national : 5,2 % contre 4,7 % pour la France entière.

Un chômeur sur deux est une jeune femme comme en témoignent les deux chiffres régionaux suivants : Les femmes représentent 53,1 % des demandeurs d'emploi et les jeunes de moins de 25 ans 58,1 %.

Au niveau des unions inter-professionnelles de base les listes de chômeurs sont donc importantes. Les chiffres des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de l'aide publique sont les suivants :

	Deman- deurs d'emploi	Aide pu- blique		Deman- deurs d'emploi	Aide pu- blique
Roubaix-Tourcoing	6 536	4 782	Cambrai	3 717	1 690
Halluin	700	478	Sambre-Avesnois	6 180	2 400
Lille	10 129	4 448	Arras	4 651	2 228
Armentières	708	584	Calais	4 175	1 986
Flandres-Lys	1 679	998	Saint-Omer	1 569	609
Douai	5 188	1 617	Lens-Hénin	7 653	3 873
Dunkerque	4 087	1 953	Boulogne-Berck	6 171	3 049
Valenciennes	7 706	2 964	Béthune-Bruay	5 536	2 595

Un autre point de repère sur la réalité régionale est constitué par les niveaux de salaires.

A défaut de statistiques plus récentes on se reportera au numéro spécial de LIAISONS sur la Crise pour fin 75. La région est classée au 7^e rang pour les salaires masculins et au 16^e rang sur les salaires féminins.

Lisez

cfdt magazine